

NUMERO : 2024- 272.

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de l'entreprise « S- VRAI » sise au 18 bis rue Gabriel, 93100 Montreuil, ayant pour objet cinq représentations de spectacle les 10, 11 et 12 octobre 2024,

Considérant les orientations de la Ville dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant plus spécifiquement sa volonté de développement de la Culture et son souci d'accessibilité à un public le plus large possible,

Considérant l'offre culturelle 2024/2025 et l'incapacité de la Ville à mettre en place, elle-même, cette offre,

Considérant la nécessité de présenter des spectacles et des rencontres de qualité répondant aux attentes des Sarcellois,

Décide :

Article 1 : de conclure un contrat avec l'entreprise « S- VRAI » sise au 18 bis rue Gabriel, 93100 Montreuil, ayant pour objet cinq représentations de spectacle les 10, 11 et 12 octobre 2024, pour un montant de 3 745,25 Euros TTC et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

Article 2 : dit que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 26 Novembre 2024.

Le Maire,
Patrick HADDAD

